

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE  
ORDRE DU JOUR  
14 MARS 2023**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 14 février 2023
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Dépôt - Rapport SSI - Février 2023
  - 5.2 SSI - Adoption du rapport annuel d'activités de l'An 10 de la Municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1 Dépôt - Rapports de gestion contractuelle pour l'année 2020, 2021 & 2022
  - 6.2 Dépôt - État des revenus et des dépenses - Février 2023
  - 6.3 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 28 février 2023
  - 6.4 Autorisation - Transferts budgétaires - Février 2023
  - 6.5 Autorisation - Budget pour l'élection partielle d'Avril 2023
  - 6.6 Autorisation - Mise à jour de la politique de la rémunération payable dans le cadre d'élection ou de référendum
  - 6.7 Autorisation - Paiement de la facture no.72172 de Centre du Camion 410 Inc.
  - 6.8 Modification au contrat - Entretien ménager FrankClean
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
  - 7.1 Avis de motion - Règlement no.531 décrétant un mode de tarification des travaux dans les cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
  - 7.2 Projet - Règlement no.531 décrétant un mode de tarification des travaux dans les cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
  - 7.3 Avis de motion - Règlement no.532 modifiant l'Annexe A du Règlement no.528, du Règlement no.529 et du Règlement no.530
  - 7.4 Projet - Règlement no.532 modifiant l'Annexe A du Règlement no.528, du Règlement no.529 et du Règlement no.530
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
  - 8.1 Dépôt - Rapport Urbanisme - Février 2023
  - 8.2 Dépôt - Procès-verbal du CCU - Séance du 22 février 2023
  - 8.3 Demande de dérogation mineure no. 2023-001 - 345, rang Saint-André - lot no. 5 826 063
  - 8.4 Demande de dérogation mineure no. 2023-002 - 11, rue Labrie - lot no. 5 826 540
- 9 TRAVAUX PUBLICS
  - 9.1 Dépôt - Rapport Travaux Publics - Février 2023
  - 9.2 Autorisation - Augmentation du budget d'acquisition de sel de déglçage pour la saison 2022-2023
  - 9.3 Autorisation - Programmation TECQ version n°02 amendée

- 9.4 Autorisation - Mandat d'assistance technique 2023
- 9.5 Autorisation - Demande dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)
- 9.6 Autorisation - Contrat de pavage manuel à taux horaire 2023
- 9.7 Autorisation - Contrat de nettoyage à taux horaire des stations de pompage et ponceaux
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
  - 10.1 Autorisation - Signature de la permission de voirie générale par directeur général & greffier- trésorier
  - 10.2 Autorisation - Tenue de l'événement Danse Country de Winslow Dancers
  - 10.3 Autorisation de signature - Contrat de service pour la performance de Laurence St-Martin avec Productions Véronique Labbé
  - 10.4 Autorisation de signature - Contrat de service pour le spectacle Honky Tonk Bar avec Productions Véronique Labbé
  - 10.5 Position - Projet de planification des besoins d'espace d'infrastructures scolaires du CSSDGS
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
  - 11.1 Autorisation - Correction de résolution - Demande de soutien pour frais d'inscription 2023 - École de golf Jean-Pierre Corriveau
  - 11.2 Demande de don ou de commandite - Équipe du Grand Défi Pierre-Lavoie : École Daigneau Napierville
  - 11.3 Demande de don ou de commandite en soutien au diocèse de Saint-Jean-Longueuil
  - 11.4 Demande d'appui - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
  - 11.5 Demande d'appui pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux à coût raisonnable
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le Mardi, le 14 mars 2023 à 20h00 à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Marie Mercier, maire  
M. Jean-Marie Mercier maire  
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1  
M. Michel Monette conseiller poste #2  
M. Martin Van Winden conseiller poste #3  
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5  
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & greffier-trésorier

Absence motivée:

**2023-03-058** **OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de M. Michel Monette,  
Appuyé par M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h02.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-059** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Jean-François Boire,  
Appuyé par Mme Josiane Surprenant, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour en apportant les modifications suivantes à l'ordre du jour :

Retrait du point 6.6 - Autorisation - Mise à jour de la politique de la rémunération payable dans le cadre d'élection ou de référendum;

Ajout du point 6.9 - Autorisation - Entente avec LB Productions concernant la tenue de différents évènements lors de la fin de semaine du 9, 10 & 11 juin 2023;

Retrait du point 10.2 - Autorisation - Tenue de l'événement Danse Country de Winslow Dancers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2023-03-060** **Procès-verbal - Séance ordinaire du 14 février 2023**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil,  
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **Dépôt - Rapport SSI - Février 2023**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2023-03-061** **SSI - Adoption du rapport annuel d'activités de l'An 10 de la Municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville**

01. Considérant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville;

02. Considérant que chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

03. Considérant que le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1er janvier au 31 décembre;

04. Considérant que le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en oeuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

05. Considérant que le rapport annuel d'activités de l'an 10, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Napierville;

06. Considérant que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville ont pris connaissance dudit rapport;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la Résolution no. 2023-03-095 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

D'adopter le rapport annuel d'activités de l'An 10, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et autoriser sa transmission à la MRC des Jardins-de-Napierville pour que cette dernière consolide l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmet par la suite au ministère de la Sécurité publique;

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES**

**2023-03-062** **Dépôt - Rapports de gestion contractuelle pour l'année 2020, 2021 & 2022**

01. Considérant que la Municipalité doit déposer, au moins une fois par l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2, al. 2 du Code municipal du Québec;

## Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

02. Considérant que le Règlement no.478 sur la gestion contractuelle est entré en vigueur le 19 février 2020;

03. Considérant que le présent dépôt est réputé être effectué rétroactivement pour les années 2020 et 2021 ainsi que dans l'échéancier légal requis pour l'année 2022;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De déposer les rapports annuels de gestion contractuelle pour les années 2020, 2021 et 2022 à la présente séance;

De publier lesdits rapports sur le site Internet de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **Dépôt - État des revenus et des dépenses - Février 2023**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2023-03-063 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 28 février 2023**

Sur proposition de M. Jean-François Boire,

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 28 février 2023 au montant de 135 780.78 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2023-03-064 Autorisation - Transferts budgétaires - Février 2023**

01. Considérant la note administrative produite par Mme Josianne Boyer, directrice des Finances;

02. Considérant la demande de transfert d'un montant total de 7 032 \$ provenant de 2 postes budgétaires et dirigé vers 2 postes budgétaires;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les transferts budgétaires d'un montant de 7 032 \$ présentés dans la note administrative rédigée par Mme Josianne Boyer, directrice des Finances.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2023-03-065 Autorisation - Budget pour l'élection partielle d'Avril 2023**

01. Considérant l'avis d'élection partielle visant à combler le poste vacant au sein du conseil;

02. Considérant que le coût de 14 305 \$ de la dernière élection municipale;

03. Considérant le fonds de réserve pour les dépenses d'élection au montant de 8 593.01 \$;

04. Considérant que toutes les sommes prélevées du fonds de réserve pour les dépenses d'élection devront être remboursées d'ici la prochaine élection municipale;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser un budget de 16 000 \$ visant le financement de l'élection partielle 2023;

D'autoriser le prélèvement de toutes les sommes nécessaires dans le fonds de réserve pour les dépenses d'élection et tout montant supplémentaire au fonds général de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-066 Autorisation - Paiement de la facture no.72172 de Centre du Camion 410 Inc.**

01. Considérant la facture no.72172 de Centre du Camion 410 Inc. au montant de 3 451.02 \$ reçue en date du 15 février 2023;

02. Considérant qu'il s'agit d'une autorisation de dépense a posteriori;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de la facture no.72172 de Centre du Camion 410 Inc. au montant de 3 451.02 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-067 Entretien ménager FrankClean - Modification au contrat**

01. Considérant la fin du contrat avec l'entreprise en charge de l'entretien ménager JenTech Ménagé;

02. Considérant la possibilité de la reprise des activités et du contrat par la compagnie FrankClean Ménager;

03. Considérant un nouvel ajustement des frais d'entretien pour 150\$ par semaine pour l'entretien des bureaux municipaux et de 50\$ par entretien de la salle du 2e étage de l'hôtel de ville;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la signature du contrat ajusté concernant l'entretien ménager par Mme Catherine Emond, responsable des communications et des relations avec le milieu, avec M. François Deraiche, responsable de FrankClean Ménager.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-068 Autorisation - Entente avec LB Productions concernant la tenue de différents évènements lors de la fin de semaine du 9, 10 & 11 juin 2023**

01. Considérant la tenue d'une fin de semaine des festivités les 9, 10 et 11 juin 2023;

02. Considérant la volonté du conseil municipal de s'adjoindre une ressource externe pour faciliter la coordination et la réalisation des activités prévues;

03. Considérant le 7ième alinéa du dispositif de la Résolution no.2023-01-10 octroyant un mandat de coordination des festivités du 9, 10 et 11 juin 2023 selon un tarif horaire;

04. Considérant que l'entente avec LB Productions couvre les items mentionnés dans le cadre de la facture no.2091 ainsi que les items suivants :

-Embauche et coordination des bénévoles sur le site

-Coordination du montage et démontage des différents évènements

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

## Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

D'autoriser la facture no.2091, au montant de 33 002.62 \$, incluant les modifications mentionnées ci-haut;

De transmettre la présente résolution à la Municipalité de Napierville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

**2023-03-069 Avis de motion - Règlement no.531 décrétant un mode de tarification des travaux dans les cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Gérard Dumesnil donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no.531 décrétant un mode de tarification des travaux dans les cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Gérard Dumesnil dépose également, le projet du Règlement no.531 décrétant un mode de tarification des travaux dans les cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-070 Projet - Règlement no.531 décrétant un mode de tarification des travaux dans les cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

01. Considérant le dépôt d'un avis de motion lors de la présente séance ordinaire du conseil;

02. Considérant le projet de règlement no.531 décrétant un mode de tarification des travaux dans les cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

03. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no.531 décrétant un mode de tarification des travaux dans les cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-071 Avis de motion - Règlement no.532 modifiant l'Annexe A du Règlement no.528, du Règlement no.529 et du Règlement no.530**

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Michel Monette donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no.532 modifiant l'Annexe A du Règlement no.528, du Règlement no.529 et du Règlement no.530;

Michel Monette dépose également, le projet du Règlement no.532 modifiant l'Annexe A du Règlement no.528, du Règlement no.529 et du Règlement no.530

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-072 Projet - Règlement no.532 modifiant l'Annexe A du Règlement no.528, du Règlement no.529 et du Règlement no.530**

01. Considérant le dépôt d'un avis de motion lors de la présente séance ordinaire du conseil;

02. Considérant le projet de règlement no.532 modifiant l'Annexe A du Règlement no.528, du Règlement no.529 et du Règlement no.530;

03. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no.532 modifiant l'Annexe A du Règlement no.528, du Règlement no.529 et du Règlement no.530.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT**

**Dépôt - Rapport Urbanisme - Février 2023**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Dépôt - Procès-verbal du CCU - Séance du 22 février 2023**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-073 Demande de dérogation mineure no. 2023-001 - 345, rang Saint-André - lot no. 5 826 063**

01. Considérant que M. Patrick Pelletier a déposé une demande de dérogation mineure en date du 15 février 2023;

02. Considérant le rapport de M. Alexandre Poirier, Inspecteur municipal, sur la demande en cause, daté du 17 février 2023;

03. Considérant la résolution favorable du CCU (CCU-23-03), lors de la séance du 22 février 2023, à l'égard de la demande de dérogation mineure en cause;

04. Considérant les motifs suivants, ayant soutenu l'appui du CCU de la présente demande :

- La propriété est actuellement à vendre et la non-conformité pourrait compromettre la vente;
- Les travaux avaient fait l'objet d'un permis de construction;
- L'absence d'impact sur le voisinage en raison de la grandeur du terrain et de la distance des propriétés voisines.

05. Considérant la publication d'un avis public informant la population de la demande en cause le 22 février 2023;

06. Considérant qu'après avoir expliqué la teneur de la demande en cause, le Maire a invité toute personne intéressée et présente à s'exprimer sur la demande;

## Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la demande de dérogation mineure no. 2023-001 qui vise à rendre conforme la remise construite en vertu du permis 2021-030, à une hauteur de 4,19 mètres, alors que la réglementation prévoit une hauteur maximale de 4 mètres;

De transmettre une copie de la présente résolution au requérant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2023-03-074 Demande de dérogation mineure no. 2023-002 - 11, rue Labrie - lot no. 5 826 540**

01. Considérant que M. Julien Tétreault a déposé une demande de dérogation mineure;

02. Considérant le rapport de M. Alexandre Poirier, Inspecteur municipal, sur la demande en cause, daté du 20 février 2023;

03. Considérant la résolution favorable du CCU (CCU-23-04), lors de la séance du 22 février 2023, à l'égard de la demande de dérogation mineure en cause;

04. Considérant les motifs suivants, ayant soutenu l'appui du CCU de la présente demande :

- La marquise apporte un esthétisme plus soutenu;
- Le caractère de la demande est mineur;
- L'absence d'impact sur le voisinage en raison de la grandeur du terrain et de l'emplacement du garage sur celui-ci.

05. Considérant la publication d'un avis public informant la population de la demande en cause le 22 février 2023;

06. Considérant qu'après avoir expliqué la teneur de la demande en cause, le Maire a invité toute personne intéressée et présente à s'exprimer sur la demande;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la demande de dérogation mineure no. 2023-002 qui vise à autoriser la construction d'un garage privé isolé d'une superficie de 131,4 mètres carrés, alors que la réglementation prévoit une superficie maximale de 120 mètres carrés;

De transmettre une copie de la présente résolution au requérant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **TRAVAUX PUBLICS**

#### **Dépôt - Rapport Travaux Publics - Février 2023**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2023-03-075 Autorisation - Augmentation du budget d'acquisition de sel de déglacage pour la saison 2022-2023**

01. Considérant l'estimation de M. Pierre Viau, adjoint aux Travaux publics, du besoin de 70 tonnes de plus du produit de sel de déglacage pour la saison 2022-2023;

02. Considérant que l'engagement dans le cadre du contrat avec Mines Seleine pour la saison 2022-2023 est utilisé à 100%;

03. Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter le budget d'acquisition de sel de déglacage d'un montant de 20 000 \$ afin de répondre au besoin présenté et de terminer la saison hivernale;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'augmentation du budget d'acquisition de sel de déglacage d'un montant de 20 000 \$ afin de répondre au besoin actuel;

De transmettre la présente résolution au représentant de Mines Seleine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-076 Autorisation - Programmation TECQ version n°02 amendée**

01. Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

02. Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

03. Considérant que la version n°01 de la Programmation TECQ, adoptée par le conseil par le biais de la Résolution no. 2022-01-021 a été amendée et a besoin d'être approuvée et communiquée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux de la version n°02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

### 2023-03-077 Autorisation - Mandat d'assistance technique 2023

01. Considérant l'analyse et la recommandation de M. Pierre Viau, adjoint aux Travaux publics, d'octroyer le contrat d'assistance technique 2023 à la firme d'ingénierie Shellex pour un montant n'excédant pas 17 246.25 \$;

02. Considérant que la firme Shellex exécute les mandats pour la municipalité depuis 2018;

03. Considérant que le présent contrat est de type de gré à gré et est conforme au Règlement no.478 sur la gestion contractuelle de la municipalité;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat d'assistance technique 2023 sur une base horaire à la firme d'ingénierie Shellex pour un montant n'excédant pas 17 246.25 \$ taxes incluses.

De transmettre au fournisseur une copie de la présente résolution et du bon de commande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2023-03-078 Autorisation - Demande dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

01. Considérant que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

02. Considérant que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;

Que le mandat pour la protection des sources d'eau potable programme PEPPSEP soit octroyé à la firme Akifer au montant de 24 719.60 \$ toutes taxes incluses selon l'offre de services datée du 7 novembre 2022;

Que Madame Gaëlle Carrier, Associée et Directrice en hydrogéologie de la firme Akifer, soit autorisée à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP, à titre de représentante de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Qu'une copie de la présente résolution et du bon de commande soit acheminée à Akifer pour l'élaboration du programme;

Qu'un courriel pour la demande d'inscription au programme et à la demande de subvention soit envoyé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-079 Autorisation - Contrat de pavage manuel à taux horaire 2023**

01. Considérant la programmation de travaux de pavage manuel pour l'année 2023;
02. Considérant une demande de prix auprès de l'entrepreneur L'Équipe Marciel Inc.;
03. Considérant que le prix déposé est de 38 000 \$ taxes en sus;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ajourner la présente décision.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-080 Autorisation - Contrat de nettoyage à taux horaire des stations de pompage et ponceaux**

01. Considérant que le nettoyage des postes de pompage et des ponceaux présent sur le territoire fait partie de la programmation régulière de travaux;
02. Considérant que le contrat octroyé à Sani-vac le sera sur une base de taux horaire pour un montant maximal de 9 850 \$ taxes en sus;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat de nettoyage à taux horaire des stations de pompage et ponceaux à Sani-vac pour un montant maximal de 9 850 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LOISIRS, CULTURE & FAMILLE**

**2023-03-081 Autorisation - Signature de la permission de voirie générale par directeur général & greffier-trésorier**

01. Considérant la permission de voirie générale adressée au Ministère des Transports et Mobilité durable (MTMD) visant l'utilisation du lot # 5 826 327 situé au 675, montée Douglas, à des fins de stationnement durant une activité municipale;
02. Considérant qu'une résolution est nécessaire afin de permettre à M. James L.Lacroix, directeur général & greffier-trésorier de la municipalité, à signer le document en question;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser M. James L.Lacroix à signer la permission de voirie générale à transmettre au Ministère des Transports et Mobilité durable (MTMD) ayant pour l'objet l'utilisation de l'aire de stationnement située sur le lot # 5 826 327 (675, montée Douglas) aux fins de stationnement durant une activité municipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-082 Autorisation de signature - Contrat de service pour la performance de Laurence St-Martin avec Productions Véronique Labbé**

01. Considérant que l'année 2023 va connaître le déroulement de plusieurs activités dans le cadre des festivités du 200<sup>ième</sup> anniversaire des Municipalités de St-Cyprien-de-Napierville et de Napierville;
02. Considérant que les festivités locales compteront également la tenue d'un spectacle musical;

## Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

03. Considérant que la Municipalité a pris connaissance des modalités du contrat de service avec le fournisseur Productions Véronique Labbé pour la performance de Laurence St-Martin au montant de 2 184.53 \$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la signature par M. Jean-Marie Mercier, maire de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, du contrat de service pour la performance de Laurence St-Martin avec le fournisseur Productions Véronique Labbé au montant de 2 184.53 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2023-03-083 Autorisation de signature - Contrat de service pour le spectacle Honky Tonk Bar avec Productions Véronique Labbé**

01. Considérant que l'année 2023 va connaître le déroulement de plusieurs activités dans le cadre des festivités du 200<sup>ième</sup> anniversaire des Municipalités de St-Cyprien-de-Napierville et de Napierville;

02. Considérant que les festivités locales compteront également la tenue d'un spectacle musical;

03. Considérant que la Municipalité a pris connaissance des modalités du contrat de service avec le fournisseur Productions Véronique Labbé pour le spectacle Honky Tonk Bar au montant de 14 889.26 \$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la signature par M. Jean-Marie Mercier, maire de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, du contrat de service pour le spectacle Honky Tonk Bar avec le fournisseur Productions Véronique Labbé au montant de 14 889.26 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2023-03-084 Prise de position - Projet de planification des besoins d'espace d'infrastructures scolaires du CSSDGS**

01. Considérant une correspondance en date du 3 février 2023 provenant du Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries et intitulé "Position - Projet de planification des besoins d'infrastructures scolaires du Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries";

02. Considérant que cette planification 2023-2033 prévoit la construction d'une école primaire de 18 classes;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer le Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries que le Conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville reconnaît la nécessité de la construction d'une école primaire de 18 classes;

De confirmer au Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries que le Conseil municipal est toujours en démarche pour trouver un terrain viable pour le projet;

De transmettre la présente résolution au Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS**

### **2023-03-085 Autorisation - Correction de résolution - Demande de soutien pour frais d'inscription 2023 - École de golf Jean-Pierre Corriveau**

01. Considérant la demande de soutien annuelle de l'École de golf Jean-Pierre Corriveau pour l'année 2023 reçue le 25 janvier 2023;

02. Considérant que l'aide accordée consiste en remboursement des frais d'inscription pour les enfants résidents de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

03. Considérant le montant de l'inscription équivaut à 360\$/semaine de camp pour la saison 2023;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'octroi d'une aide financière maximale d'un montant de 140\$ pour chaque enfant résidant sur le territoire de la Municipalité pour la saison 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2023-03-086 Demande de don ou de commandite - Équipe du Grand Défi Pierre-Lavoie : École Daigneau Napierville**

01. Considérant la lettre du 16 février 2023 reçue de la part de Monsieur Olivier Daubois, enseignant de musique de l'École Daigneau;

02. Considérant que la demande de don vise à financer l'événement du Grand Défi Pierre-Lavoie 2023 ainsi qu'à contribuer à une bourse qui sera attribuée à l'École Daigneau pour ses projets;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer à l'École Daigneau un don de 250 \$ dans le cadre de l'événement du Grand Défi Pierre-Lavoie 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2023-03-087 Demande de don ou de commandite en soutien au diocèse de Saint-Jean-Longueuil**

01. Considérant la lettre provenant du Comité organisateur du Souper de l'Évêque du diocèse de Saint-Jean-Longueuil, datée du 3 février 2023;

02. Considérant la tenue du 8e souper de l'Évêque le 29 avril 2023;

03. Considérant que les dons et les commandites servent à soutenir le diocèse de Saint-Jean-Longueuil ainsi que l'événement en cause;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De ne pas contribuer à la cause et à l'événement en question.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

### **2023-03-088 Demande d'appui - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

01. Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

02. Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

03. Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

04. Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

05. Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer le 17 mai la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2023-03-089 Demande d'appui pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux à coût raisonnable**

01. Considérant la Résolution no.050-03-2023 adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;

02. Considérant les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et la restauration du patrimoine bâti du Québec;

03. Considérant que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

04. Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

05. Considérant que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

06. Considérant que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une

composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

De transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VARIA**

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-03-090 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de M. Martin Van Winden,  
Appuyé par M. Gérard Dumesnil, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h42.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

JEAN-MARIE MERCIER  
MAIRE

---

JAMES LANGLOIS-LACROIX  
DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
GREFFIER-TRÉSORIER

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**APPROBATION PAR  
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER  
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE** ordinaire  
**TENUE LE** Mardi, le 14 mars 2023 à 20h00 (**Article 142 du C.M.**)

---

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du Mardi, le 14 mars 2023 à 20h00 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le \_\_\_\_\_

---

Jean-Marie Mercier,  
Maire